

*Le budget—M. Bujold*

C'est pour cela, monsieur le Président, que dans le cadre de ce nouveau budget, et qu'au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre a décidé de restructurer tous nos programmes de création d'emplois et de suivre ce que le ministre des Finances disait l'autre soir, savoir tenter d'éliminer le plus possible les tracasseries administratives que nous pouvons retrouver dans le cadre de ces programmes.

Le Programme RELAIS à travers le pays, monsieur le Président, a donné un exemple frappant de ce qu'il était possible de diminuer dans le domaine de l'administration pour en arriver à créer des emplois le plus rapidement possible, et je crois que ce fusionnement des divers programmes que nous avons au sein de notre ministère va nécessairement contribuer à alléger notre fardeau administratif dans le cadre de nombreux programmes et permettre à un grand nombre de travailleurs canadiens d'accéder à ces emplois le plus rapidement possible.

Évidemment en fusionnant ces divers programmes et en effectuant une restructuration du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ceci devait cadrer dans toutes les perspectives d'emploi des années 1980. On sait, par exemple, comme je le signalais tantôt, que de nombreuses personnes provenant d'industries et de régions à travers le pays ont été gravement touchées par des changements profonds qui se sont produits dans la société canadienne au cours des cinq ou six dernières années et plus particulièrement au cours de la dernière année.

Les besoins de la main-d'œuvre, les besoins de l'industrie canadienne ont également changé dramatiquement, monsieur le Président. C'est pour cette raison que le ministre a poursuivi des consultations à travers le pays, au cours de la dernière année, et entend bien les continuer, et je suis sûr que les séances du comité que nous pourrons tenir au cours des prochaines semaines seront certainement bénéfiques relativement aux améliorations que nous voulons apporter dans le cadre de ces programmes.

Ainsi, monsieur le Président, le ministre a décidé de fusionner les 12 programmes que nous avons au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sous quatre groupes différents, évidemment, comme je le signalais tantôt, en vue de diminuer les tracasseries administratives dans le cadre de ces programmes et également pour répondre aux besoins de stabilité du marché et en arriver à développer l'emploi et la croissance économique dans toutes les régions du pays et plus précisément dans certaines régions où cette croissance s'effectue beaucoup plus lentement qu'ailleurs.

Monsieur le Président, je vais donc consacrer quelques instants à tenter d'expliquer brièvement de quelle façon ces quatre programmes seront établis et quel sera le groupe-cible auquel ils s'adresseront.

Le premier programme, monsieur le Président, programme important, sera celui qui touche nécessairement aux ressources humaines et que nous allons dorénavant appeler le Programme ACCÈS. Je crois que ce dernier permettra de canaliser fortement les mesures prises en faveur de la mise en valeur des ressources humaines, en les unifiant dans un même programme. Ainsi, ce programme regroupera, monsieur le Président, ceux qui existaient auparavant sous les sigles PDPE, soit le Programme de subvention salariale transférable, le Programme d'emploi pour les innovations technologiques, les stages du programme d'Été-Canada lequel a débuté cette année avec le nouveau programme d'Été-Canada et également les

projets de services communautaires du Canada. Ainsi, ce nouveau programme ACCÈS s'adressera directement aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi. Nous pouvons ainsi aller dans des régions où la croissance économique est très faible, où l'accès au marché du travail n'est également pas trop existant, et être en mesure par l'intermédiaire de ce programme d'en arriver à réintroduire sur le marché du travail des individus qui, le plus souvent, étaient dans l'incapacité de se trouver un emploi.

Parlons d'un deuxième programme, monsieur le Président, qui, à mon avis, est extrêmement important. Il s'agira de la Compagnie des travailleurs. Encore une fois, comme je le signalais tantôt, les changements draconiens que nous avons connus dans le marché du travail au cours des dernières années nous ont fait prendre conscience du fait que de nombreux travailleurs canadiens ne possédaient pas les compétences et le plus souvent ni les habitudes de travail dont ils avaient besoin en vue d'accéder à des postes productifs. Ainsi, ce nouveau programme englobera une partie du Programme d'aide à la création locale d'emplois, PACLE, et la composante des Jeunes travailleurs pour les étudiants ou les Jeunes sur le marché du travail de nos programmes de développement communautaire du Canada verra à donner surtout aux jeunes défavorisés sur le plan de l'emploi des possibilités qui, autrement, ne leur seraient pas accessibles.

Il existe un troisième programme, monsieur le Président, qui s'orientera directement vers le développement de l'emploi. Je le signalais tantôt, le Programme RELAIS lequel a été institué au cours de l'automne dernier, et je voudrais apporter une certaine précision à ce que mon collègue de Saint-Jean-Est disait. Ce programme a débuté le 27 octobre dernier. Il faudrait quand même se souvenir que ce programme a été annoncé le 27 octobre dernier et qu'à ce moment-là, le ministre des Finances avait signalé que les projets commenceraient à être acceptés au début de février 1983. Les données statistiques que nous avons et que nous avons eu au sein du ministère ont poussé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à demander au ministre des Finances d'accélérer ce programme et à le faire entrer en vigueur au début de janvier, pour être en mesure de répondre aux besoins des travailleurs qui n'avaient pas d'emploi à ce moment-là. Alors ce programme a débuté au début de 1983, et à l'heure actuelle, nous avons créé, à travers le pays, au-delà de 35,000 emplois.

Il est évident que ce programme de création d'emplois, comme tous les autres programmes de création d'emplois ne permettront pas au gouvernement d'embaucher tous les chômeurs au Canada. Mais la question qu'il faut se poser est la suivante: La seule et unique responsabilité d'embaucher tous les travailleurs au pays revient-elle au gouvernement canadien ou aux gouvernements provinciaux? Je crois, monsieur le Président, que le secteur privé a à assumer également une certaine responsabilité dans l'embauche des travailleurs, et c'est pour cette raison qu'une partie du budget s'adressait à ce secteur de l'économie canadienne pour pouvoir redonner, recréer cette confiance dont le Canada a toujours été fier, pour permettre à ces entreprises privées de faire leur part en embauchant des gens en chômage.

Alors ce programme RELAIS, monsieur le Président, même à ce jour est en mesure de démontrer que de très bons projets